

Le fichage de tous les Français



Un décret pour établir une base de données communes aux détenteurs de passeports et de cartes d'identité, pour lutter contre la fraude a été promulgué fin octobre 2016. Cette base de données est censée répertorier des informations concernant l'état-civil mais aussi l'image numérisée du visage et des empreintes digitales.

Etendu aux titulaires d'une carte d'identité, il pourra à terme recenser les renseignements personnels de tous les Français.

"Un fichier massif est propice aux détournements massifs", a prévenu le Conseil national du numérique dans un communiqué. Cette base de données pourrait "à terme permettre l'identification systématique de la population avec les moyens de la reconnaissance faciale ou de la reconnaissance d'image, à des fins policières ou administratives".

"Le choix de la centralisation revient à créer une cible d'une valeur inestimable, face à des adversaires qui ne sont pas des amateurs. En matière de sécurité informatique, aucun système n'est imprenable", a ajouté le Conseil national du numérique qui a demandé hier la suspension du projet

Les ministres de la Justice et de l'Intérieur , pour l'instant ,campent sur leur position : on va fiché tous les Français .

source photo : souriez.info